

CONSTRUIRE L'EUROPE : STOP OU ENCORE ?

Cher(e)s ami(es),

L'Europe est dans une crise d'une gravité sans précédent. Après la Grèce, l'Irlande, le Portugal, c'est maintenant l'Espagne puis l'Italie qui sont au bord de la faillite. La crise de l'euro menace désormais le noyau dur de la construction européenne: la France et l'Allemagne.

Cette contagion révèle surtout l'inefficacité de la méthode de résolution de crise choisie par Angela MERKEL et Nicolas SARKOZY qui apparaît de plus en plus comme étant à la remorque de la CDU allemande. Depuis au moins dix-huit mois, d'un sommet européen à l'autre, ils jouent aux pompiers pyromanes du projet européen. Par leur approche intergouvernementale réduite à un directoire franco-allemand, ils s'aliènent la majorité de nos partenaires. Ils affaiblissent la Commission européenne, pourtant garante de l'intérêt général européen et surtout ils piétinent les droits du Parlement européen élu au suffrage universel accentuant ainsi un peu plus le déficit démocratique. Comme toujours, ils ne parviennent pas à être efficaces: ils font toujours trop peu, trop tard.

Ils oublient surtout que le projet européen est également fondé sur le principe de solidarité. En adoptant une approche ultraconservatrice d'austérité budgétaire qu'ils veulent généraliser à l'ensemble du continent, ils œuvrent à éloigner les citoyens du projet européen censé garantir la prospérité. La droite européenne, et en particulier française, doit prendre la responsabilité de cette désintégration qui ouvre la voie à tous les populismes. Elle est en effet majoritaire en Europe. Sur vingt-sept Etats membres, seuls quatre Etats (Autriche, Danemark, Chypre et Slovaquie) sont gouvernés par la Gauche.

Dans ce contexte, en tant que socialistes européens, nous nous battons pour faire vivre une alternative à l'austérité généralisée. Nous défendons en permanence la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, une intervention plus active de la Banque Centrale Européenne, des euroobligations pour mutualiser la dette ainsi qu'un pacte européen pour l'emploi mettant l'investissement et la croissance au cœur de nos politiques. Le déficit public représente seulement 7% du PIB de la zone euro. Ceci ne doit pas servir de prétexte, par opportunisme idéologique, au démantèlement des acquis sociaux gagnés de haute lutte et des services publics qui restent les derniers remparts contre la marchandisation.

2012 doit être l'année du changement en France et en Europe. La présidence du Parlement Européen assurée à compter de janvier 2012 par le socialiste allemand Martin SCHULZ est l'acte premier de la reconquête permettant de faire vivre une alternance politique en Europe. La victoire politique de François HOLLANDE en mai 2012 devra suivre pour changer la France et sortir de l'hégémonie conservatrice actuelle.

*C'est une autre Europe que nous voulons!
2012, c'est l'année de la reconquête en France mais aussi en Europe!*

Gilles Pargneaux

GILLES PARGNEAUX
DÉPUTÉ EUROPÉEN

SOMMAIRE

PAGE 2 & 3 → **GRAND ANGLE :**
Face à la crise de la solidarité européenne :
quelles mesures pour restaurer
la confiance ?

PAGES 4 & 5 → **TERRITOIRES :**
L'information dans les régions
Nord - Pas-de-Calais, Picardie,
Haute Normandie et Basse Normandie

PAGE 6 → **ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS :**
L'actu des commissions

PAGE 7 → **EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE**

PAGE 8 → **OPENDAYS**
9^{ème} Journée Européenne des Régions
et des Villes

GRAND ANGLE



L'environnement actuel dans lequel les gouvernements de droite sont hégémoniques constitue l'explication principale de la dérive du projet européen qui ne rime plus avec prospérité mais plutôt avec austérité et appauvrissement généralisés. Face à cette dérive, des alternatives existent. Elles impliquent de replacer le principe de solidarité au cœur du projet européen.



FACE À LA CRISE DE LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE : **QUELLES MESURES POUR RESTAURER LA CONFIANCE ?**

Les révélations sur les manipulations comptables de la Grèce pour faciliter l'adoption de la monnaie unique ont ouvert les premières brèches dans l'édifice européen. En raison du manque de réactivité des leaders européens, c'est désormais tous les membres de la zone euro qui sont concernés par la défiance à l'égard de la monnaie unique.

Les réponses tardives et insuffisantes, en particulier de la part du duo Angela Merkel-Nicolas Sarkozy dont les rencontres de sommet en sommet définissent l'agenda européen, ne sont pas parvenues à résoudre la crise. Cette inefficacité tient surtout à une méthode : celle qui consiste à se focaliser sur l'austérité généralisée pour rassurer les marchés qui en retour s'inquiètent de l'absence de perspectives de croissance économique.

Il manque de fait une réponse européenne en termes de croissance dans les propositions émises par Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL, comme à l'occasion du dernier Sommet européen du 8 et 9 décembre 2011. Seule cette stratégie de croissance à l'échelle de l'UE, défendue par les socialistes européens comme alternative à l'austérité, peut parvenir à restaurer la confiance des citoyens et favoriser la reprise économique. Les changements de Traités pour garantir la discipline budgétaire ne suffiront pas.

L'environnement européen actuel où les gouvernements de droite sont hégémoniques constitue l'explication principale de la dérive du projet européen qui ne coïncide plus avec prospérité mais plutôt avec austérité et appauvrissement généralisés. Face à cette dérive, des alternatives existent. Elles impliquent de replacer le principe de solidarité au cœur du projet européen. En mettant par exemple en place des euro-obligations (« eurobonds »), en envisageant le budget européen comme un instrument pour des politiques européennes d'investissements et de croissance ou encore en défendant la pérennité du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD).

MUTUALISER LA DETTE POUR SORTIR DE LA SPÉCULATION ET FAIRE JOUER LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE POUR SORTIR DE LA CRISE

La Commission européenne a présenté le 23 novembre dernier ses propositions sur les euro-obligations. C'est une proposition que nous défendons depuis longtemps au sein du groupe socialiste au Parlement européen. Ces eurobonds constitueraient ainsi des titres de dette garantis en commun par les membres de la zone euro. Ceci aurait le mérite de mettre fin à la spéculation contre les dettes des Etats membres et de réduire le service de la dette.

La Commission européenne propose trois modèles d'euro-obligations: remplacer purement et simplement les emprunts nationaux par des euro-obligations ; substituer seulement une partie des émissions nationales par des titres européens; créer des obligations communes mais pour lesquelles chaque Etat serait tenu d'apporter des garanties seulement à hauteur de sa part respective de dette.

Toute forme d'euro-obligation devrait donc s'accompagner d'un renforcement du contrôle de la discipline budgétaire et d'une coordination des politiques comme contrepartie essentielle. De fait, les eurobonds conditionneront le bénéfice de la caution allemande au respect d'engagements mutuels, notamment en matière budgétaire. Il faudra que ce contrôle budgétaire, s'il a lieu, soit effectué par la Commission européenne en lien avec le Parlement européen et les parlements nationaux. L'approche intergouvernementale défendue par Nicolas SARKOZY ne sera pas suffisante pour garantir la légitimité démocratique des décisions prises en matières budgétaires.

UN BUDGET EUROPÉEN AMBITIEUX POUR DES POLITIQUES COMMUNES ET SOLIDAIRES

Alors que la Commission européenne a fait sa proposition budgétaire pour le cadre financier pluri-annuel 2014-2020, nous débattons au Parlement européen au printemps prochain des règlements relatifs aux fonds européens de cohésion (FSE, FEDER, FEADER) pour la prochaine période de programmation. Ces fonds auront une importance capitale pour développer l'investissement dans les régions européennes. Je m'oppose cependant fermement aux propositions de Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL qui souhaitent imposer une « conditionnalité extérieure » entraînant une diminution des fonds structurels européens aux régions des Etats-membres ne respectant pas les critères communautaires sur les déficits.

POLITIQUES SOCIALES EUROPÉENNES ET PROGRAMME EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS (PEAD) : LA SOLIDARITÉ CONTRE LA SUBSIDIARITÉ

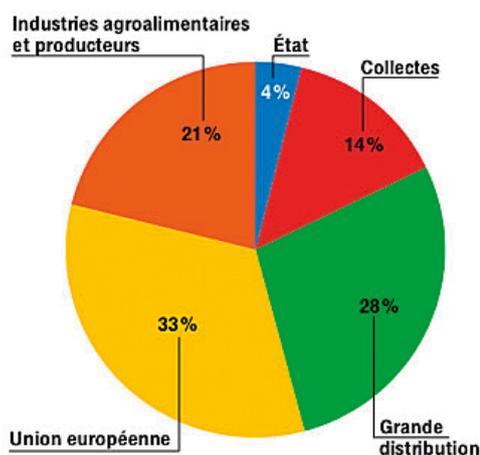
L'Allemagne a décidé de lever les derniers obstacles au financement du Programme Européen d'Aide aux plus démunis (PEAD) pour l'année 2012 et 2013, le 14 novembre dernier. Elle avait contesté la base juridique du financement de cette politique auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Selon elle, cette politique sociale ne pouvait être financée au titre du budget communautaire, conformément au principe de subsidiarité. Au Parlement européen, nous avons adopté une résolution sur le PEAD le 7 juillet dernier réclamant le maintien de cette aide alimentaire. Cependant, au delà de cette issue provisoire qui a permis de trouver un sursis pour le PEAD, les débats actuels sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 devront nous permettre de trouver une nouvelle base de financement pour ce programme européen d'aide aux plus démunis. Les eurodéputés socialistes veilleront à pérenniser le PEAD, notamment au titre du Fonds Social Européen (FSE). A l'heure où nous

Le budget européen devra à l'inverse permettre de dégager des politiques communes. Il faudrait par exemple développer une politique énergétique européenne. Le Conseil européen du 4 février 2011 a en effet fixé des objectifs importants pour la mise en place d'une telle politique énergétique commune. L'enjeu est ainsi d'intégrer les marchés en construisant les interconnexions manquantes et donner ainsi corps au principe de solidarité énergétique en Europe proclamé par le Traité de Lisbonne. Dans ce cadre, nous devons ainsi recourir à des modes de financements innovants, notamment les emprunts obligataires dédiés aux infrastructures ainsi que la « facilité pour l'interconnexion en Europe » tels que mise en avant par la Commission européenne dans sa proposition de budget pour la période 2014-2020.

connaissions une crise sociale sans précédent, seul le principe de solidarité, au cœur du projet européen, nous permettra de relever les défis communs. Dans ce contexte, nous pouvons ainsi avoir des difficultés à comprendre la position de certains Etats. Dans le cas de l'Allemagne, soutenue par certains Etats membres, celle-ci joue de fait le principe de subsidiarité contre celui de solidarité européenne. Elle est en effet très attachée au respect des compétences sociales des Landers et à la nature décentralisée de la politique sociale.

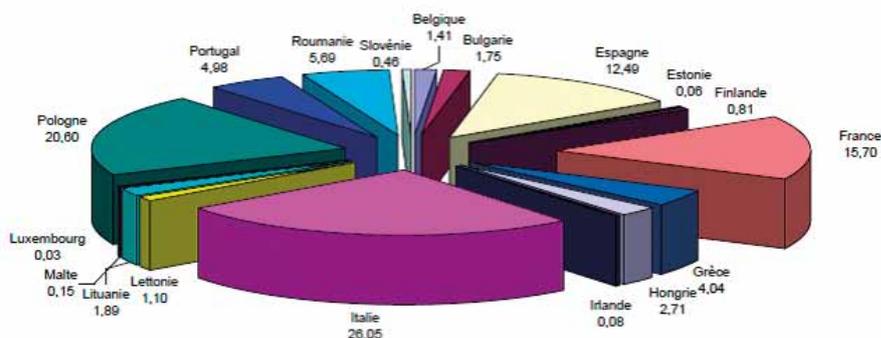
Cependant, la crise actuelle est une crise collective de l'euro avec des conséquences sociales européennes. On ne peut se résoudre à l'idée qu'en matière sociale, les Etats doivent gérer seuls alors que lorsqu'il s'agit du droit de la concurrence ou de politique commerciale commune, on considère que le niveau européen constitue le cadre d'action le plus pertinent. Nous devons donc défendre la valeur ajoutée de l'UE en matière sociale et opposer ainsi l'Europe de l'intégration sociale comme alternative à l'Europe libérale par le marché.

ORIGINES DES PRODUITS COLLECTÉS



PLAN EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS

REPARTITION 2009 en %



NORD - PAS DE CALAIS

LOUVRE-LENS : UN « AUTRE LOUVRE »



Implanté sur le carreau de la fosse 9 des Mines de Lens, le « Louvre-Lens » n'est pas une annexe du Louvre. Peut-être faut-il le considérer comme « un autre Louvre », où seront présentées de façon temporaire et transversale les collections du musée parisien. En tout 900 œuvres partiront dans le Pas-de-Calais, pour des durées de un à trois ans. On évoque un Botticelli, un Watteau, un Boilly, un Léonard de Vinci, un Poussin. Au-delà du projet culturel, le Louvre à Lens constitue pour le Pas-de-Calais un levier du développement économique et social. Il contribuera par son rôle moteur à la régénération du département et à la revitalisation du bassin minier. C'est pourquoi, l'Union européenne a souhaité contribuer à ce projet à hauteur de 30 millions d'euros.

Rendez-vous le 4 décembre 2012, jour de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, pour l'inauguration du musée !

COÛT TOTAL : 150 millions d'euros
FEDER : 30 millions d'euros

BIOMAT-IN : UN PROJET TRANSNATIONAL AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES BIOMATÉRIAUX AU SEIN D'EURASANTÉ À LILLE



Lentilles de contact, comblements dentaires, valves cardiaques, prothèses... l'usage des biomatériaux, compatibles avec le corps humain, nous aide au quotidien. En lien direct avec l'allongement de la durée de vie, l'utilisation des biomatériaux est en forte progression dans le domaine de la santé. Cinq clusters, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en France, dont Eurasanté à Lille, ont mutualisé leurs ressources afin de favoriser l'innovation dans ce domaine. Ils se retrouvent donc autour d'un projet intitulé «Biomat-IN» ayant pour objectif de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises aux marchés internationaux et de stimuler les partenariats et la recherche. Lancé en mars 2011, le projet durera 3 ans. D'un budget de 1,24 millions d'euros, Biomat-IN sera financé pour moitié par le FEDER dans le cadre de la programmation Interreg IV B.

COÛT TOTAL : 1,24 millions d'euros
FEDER : 620 000 d'euros

PICARDIE

CAMPUS VERT, DE L'ÉTABLE AUX STUDIOS

Vous en avez assez de payer trop cher pour un logement insalubre, bruyant et trop petit ! Optez pour « Campus Vert », la nouvelle conception du logement étudiant. Véritablement révolutionnaire, cette formule vous propose d'habiter à la ferme dans un cadre paisible, propice au repos et aux études. En effet, depuis 2005, les agriculteurs picards se sont regroupés sous le nom de « Campus Vert » pour ouvrir les portes de leur ferme et accueillir les étudiants dans des studios ou 2 pièces. Ce projet, cofinancé par les fonds européens, leur a permis d'occuper des pièces souvent délaissées et vouées au délabrement tout en bénéficiant d'un complément de revenu. « Campus Vert » est une bonne opportunité de renforcer les liens ville / campagne et d'offrir, des logements étudiants aux loyers peu onéreux. Belle initiative pour faire face au problème du logement étudiant !



COÛT TOTAL : 120 000 euros
FEDER : 50 000 euros



ILE SAINT MAURICE : UN ESPACE DE LOISIRS RÉNOVÉ AU COEUR DE CREIL

L'île saint Maurice se situe au cœur de l'agglomération creilloise entre le quartier de la gare et les berges de l'Oise. Un projet de requalification va donner un nouveau visage à cet îlot urbain : réfection des berges, remplacement des arbres en mauvais état, rénovation des équipements publics, travaux d'amélioration et de sécurisation du site. Réalisé en quatre étapes, ce projet sera achevé en 2012. Le programme permettra la création de deux espaces complémentaires dédiés aux activités de détente (boulodrome, amphithéâtre végétalisé) et sportives avec parcours santé, terrains de jeux collectifs et city stade.

COÛT TOTAL : 4 500 000 euros
FEDER : 1 900 000 euros

BASSE NORMANDIE

UNE SANTÉ DE PROXIMITÉ À CAEN



A Caen, la création d'un pôle de santé en Zone Urbaine sensible (ZUS) s'inscrit dans le projet plus global de renouvellement du quartier de la Grâce de Dieu cofinancé par le FEDER. Hébergeant 15 professionnels de santé et une maison des addictions, ce centre permet de maintenir l'offre de soins de premier secours dans le quartier. Ce pôle vise également à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. En effet, il améliore l'accessibilité aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire et offre aux professionnels les moyens d'exercer dans les conditions optimales. Voici un exemple concret de santé de proximité !

COÛT TOTAL : 746 793 euros
FEDER : 298 717 euros

PROJET LICCO : UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR SAUVER LE LITTORAL FRANCO-BRITANNIQUE

Donner aux communautés de la Manche la capacité de s'adapter au changement climatique côtier en renforçant la coopération franco-britannique est l'objectif du projet LICCO (Living with a changing coast). Les partenaires travaillent avec les communautés côtières des neuf sites pilotes (Calvados, Seine-Maritime du côté français et Devon, Dorset du côté britannique) qui font face à des menaces relatives à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer. Le projet traite d'une variété de préoccupations, y compris les impacts sur : la biodiversité, le paysage, le tourisme, les sites de loisirs et les intérêts commerciaux maritimes.



COÛT TOTAL : 5 492 702 EUROS
FEDER/ INTERREG IV A : 2 746 351 euros

HAUTE NORMANDIE

NUTRISET, UNE ENTREPRISE NORMANDE AU SECOURS DE LA MALNUTRITION



Inventer, produire et rendre accessibles des solutions pour le traitement et la prévention de la malnutrition, c'est l'objectif de la société Nutriset, située à Malaunay, près de Rouen. Après 25 ans d'innovation et de recherche au service des enfants, Nutriset a développé une gamme complète contre la malnutrition. L'une de ces révolutions ? Plumpy'nut, un aliment près à l'emploi. Il s'agit d'un petit sachet hermétique de 90 grammes. A l'intérieur, une pâte à base d'arachide fortement enrichie en protéines et en vitamines. En donner deux chaque jour à un enfant de cinq ans en état de malnutrition extrême lui évite par exemple un séjour à l'hôpital. En 2011, 32 000 tonnes de produits Nutriset ont été expédiées vers 80 destinations en Afrique, Amérique Latine et Asie. Pour information, 20 millions d'enfants sont atteints de malnutrition sévère dans le monde.

COÛT TOTAL : 642 234 euros
FEDER : 120 000 euros



LILLEBONNE, UN CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE D'INSERTION

Ce chantier propose à des bénéficiaires du RSA de découvrir les travaux menés pour la restauration du site du Théâtre gallo-romain de Lillebonne (Seine-Maritime) et de participer à une expérience enrichissante. Le but du chantier d'insertion est de permettre aux dix salariés de reprendre confiance en eux en exerçant un emploi d'une durée longue et de leur offrir une valorisation sociale indispensable à la réinsertion. Chaque salarié bénéficie d'un emploi durable qui lui assure une sécurité pendant au moins un an. Des suivis santé, logement, mobilité, famille et professionnel sont également mis en œuvre pour les salariés.

COÛT TOTAL : 175 023 euros
FSE : 56 800 euros

Arrivé au Parlement européen, j'ai fait le choix de m'investir dans la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire, dont je suis membre titulaire. Je suis également membre suppléant de la commission transport et tourisme.



COMMISSION ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Le Médiateur ou comment renforcer la pharmacovigilance européenne ?

Le scandale du Médiateur n'est pas un problème franco-français! Après avoir marqué une certaine distance sur cette question, la Commission européenne semble finalement être arrivée à cette conclusion. Mes questions parlementaires, mes interventions en séances et mes courriers au Commissaire européen à la santé, John Dalli, ont contribué à cette prise de conscience. A tel point que la Commission européenne a utilisé le cas du Médiateur pour évaluer la résistance du nouveau système de pharmacovigilance au niveau

européen. A la suite de cette simulation de crise, la Commission a introduit de nouvelles propositions législatives destinées à renforcer le système actuel de contrôle de la sécurité des médicaments. Coordination entre autorités nationales et européennes en cas de retrait d'un médicament, justification de retrait d'un médicament par l'industrie pharmaceutique et renouvellement des listes de médicaments contrôlés ou interdits sont les trois nouvelles propositions que nous examinerons prochainement en commission environnement.



Le bisphénol A n'inquiète toujours pas l'Europe

Substance chimique très redoutée, le bisphénol A est amené à disparaître de tous les contenants alimentaires (boîtes de conserves, cannettes, bouteilles en plastique...) en France d'ici 2014. Cette décision est en partie dictée par les conclusions d'un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire française (ANSES) soulevant l'existence de risques potentiels associés au bisphénol A. Cette appréciation est loin d'être partagée par l'Autorité européenne de sécurité sanitaire (EFSA) qui après avoir remis en 2010 un avis favorable à la poursuite de l'utilisation du bisphénol A vient de conforter sa position dans un rapport publié début décembre. L'EFSA considère que les 600 études scientifiques récentes ne contiennent pas de nouvelle information qui justifierait une modification de son avis. L'agence européenne ajoute néanmoins qu'elle réexaminera en profondeur sa position en 2012, à la lumière de nouvelles études devant être prochainement publiées aux Etats-Unis. Affaire à suivre de très près...

COMMISSION TRANSPORTS ET TOURISME



Eurovignette : la lente avancée du principe pollueur-payeur

Après trois ans de négociations interinstitutionnelles, le Parlement a enfin adopté le rapport relatif à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, dit Eurovignette III. Désormais, les États membres, qui le souhaitent, pourront imposer des frais de péage supplémentaires aux poids lourds pour la pollution atmosphérique et les nuisances sonores qu'ils génèrent. Je tiens à saluer ce progrès mais ne peut que regretter le recul de la Commission européenne sur le caractère contraignant d'une augmentation de péage imposé au poids lourds en fonction de leur niveau de pollution. Il s'agit, en réalité, d'une lente avancée vers le principe pollueur-payeur. Des objectifs communautaires

astreignants doivent être en phase avec notre volonté de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen.



La Commission européenne rejette le plan de restructuration de SeaFrance

En novembre, j'ai interpellé Michel Barnier, Commissaire européen au Marché intérieur, sur la situation de SeaFrance et de ses 880 salariés. Sujet vital pour la région Nord-Pas-de-Calais. Alors que la France faisait appel de la décision de la Commission européenne qui invalide le plan de sauvetage de la société ferries SeaFrance par son actionnaire public, la SNCF, j'ai souhaité savoir si la Commission envisageait des règles plus flexibles en matière d'aides d'Etat lorsqu'il s'agit de défendre l'emploi en pleine crise économique. Le Commissaire Barnier devrait prochainement m'adresser une réponse écrite.

GRUPE D'AMITIÉ UE-MAROC : UN PONT ENTRE DEUX RIVES



Le Groupe d'Amitié UE-Maroc, que je préside, a été créé le 22 juin 2011 lors d'une réunion constitutive. Ce groupe, réunissant des eurodéputés de différentes nationalités a pour vocation d'être un forum permettant d'échanger sur les défis relatifs aux transitions

politiques au Maghreb. Le Maroc, partenaire de l'Union Européenne qui s'est vu accordé le statut de « partenaire avancé », constitue en effet un interlocuteur de premier plan au Maghreb dans le cadre du partenariat euroméditerranéen. C'est en tant que Président de ce Groupe d'Amitié, que j'ai participé du 25 au 28 novembre 2011, à une mission d'observation des élections législatives marocaines. La délégation accréditée par le Conseil National des Droits de l'Homme a pu se rendre dans plus de 80 bureaux au Maroc. Au delà de la mission d'observation le jour du vote, nous avons rencontré les autorités gouvernementales marocaines, les ONG représentatives, le Président de la chambre des Conseillers ainsi que les leaders des partis politiques ayant participé à cette échéance électorale. Quel bilan pouvons-nous tirer de cette expérience? Le Parti de la justice et du développement (PJD), auparavant principale force de l'opposition, l'a emporté en mettant en avant le combat contre la corruption, notamment dans l'administration et la justice, et la lutte pour l'emploi et contre les inégalités qui se sont beaucoup creusées ces dernières années. Le Roi a donc désigné le mardi 29 novembre comme Premier Ministre issu du premier groupe parlementaire Abdelilah BENKIRANE, actuel Secrétaire Général du PJD, conformément à la nouvelle constitution, approuvée en juillet dernier. Dans le cadre de cette mission d'observation, j'ai rencontré Monsieur Saad Eddine EL OTHMANI, Secrétaire Général du PJD jusqu'en 2008 et actuel Président de son Conseil National. Il m'a indiqué sa volonté de développer une politique sociétale modérée sur les questions religieuses sachant qu'il n'existe pas au Maroc de partis laïcs, que tous les partis se réclament de la religion dans leurs statuts et qu'ils prêtent allégeance au Roi, Commandeur des croyants. Le Maroc mène ainsi une révolution tranquille que l'Union Européenne se doit d'accompagner. C'est la mission que notre Groupe d'Amitié se propose de poursuivre.



ESPACE FERROVIAIRE UNIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU RAIL EN EUROPE : L'INVESTISSEMENT DANS LE FERROVIAIRE COMME ALTERNATIVE À LA LIBÉRALISATION

Le Parlement européen a adopté, le 15 novembre dernier, en session plénière à Strasbourg le rapport sur l'espace ferroviaire unique, dit refonte du paquet ferroviaire. Adopté en première lecture, ce texte avait suscité la mobilisation des syndicats lors des eurogrèves des 24 mai et 8 novembre derniers. Dans le cadre de mon travail en Commission TRAN, j'ai introduit une série d'amendements pour remettre en cause les velléités libéralisatrices de la Commission européenne. Le principe de dégroupage total entre le gestionnaire de l'infrastructure et opérateurs ferroviaires a été ainsi évacué du rapport adopté par le Parlement européen, malgré l'opposition de la Commission européenne. Par la voix de Siim KALLAS, Commissaire européen aux transports, elle a cependant réitéré qu'elle ferait une proposition législative à la fin de l'année 2012 pour imposer le dégroupage total ainsi que l'ouverture à la concurrence du marché domestique de voyageurs. Je me félicite cependant que nous ayons abandonné dans ce rapport la référence au service minimum, qui aurait constitué une remise en cause fondamentale du droit de grève. Nous rappelons la nécessité pour les Etats membres d'investir à long terme dans l'infrastructure ferroviaire. Ceci constitue un signal fort vis à vis de certains Etats membres, comme la France, dont les gestionnaires de l'infrastructure sont endettés, empêchant un réel développement de l'infrastructure ferroviaire. Il est important de rappeler que la clé pour le développement du train comme mode de transport alternatif n'est pas la libéralisation mais une stratégie d'investissement à long terme.



CONTRIBUTION RÉGIONALE À UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INTÉGRATION DES ROMS : UNE DÉMARCHE LOCALE FACE À L'INACTIVITÉ DE L'ÉTAT

Depuis l'élargissement aux pays de l'Est en 2004 et 2007, la situation des populations Roms est devenue une question centrale au niveau européen. Au nombre de 10 à 12 millions en Europe, les populations Roms sont la première minorité européenne et sont victimes de discriminations intolérables dans une majorité

d'Etats membres. Afin d'agir concrètement, la Commission européenne a proposé un « cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 » dans sa communication du 5 avril 2011. Les Etats membres, dont la France, ont donné leur accord lors du Sommet européen de juin 2011 à cette approche stratégique et se sont engagés à formuler un plan d'action national pour l'intégration des Roms pour la fin de l'année 2011. C'est dans ce contexte que j'ai travaillé en collaboration avec Hélène FLAUTRE, Députée européenne de la circonscription Nord-Ouest et Michel-François DELANNOY, Maire de Tourcoing et 1er Vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine, pour proposer une contribution régionale du Nord-Pas de Calais à la stratégie nationale d'intégration des Roms. Les Etats membres sont en effet contraints d'associer les collectivités locales à cette élaboration. Je regrette que l'Etat français ne prenne pas cette démarche au sérieux et n'envisage pas de définir une politique nationale d'intégration des Roms, démontrant ainsi que nous sommes l'un des pays européens les moins progressistes sur cette question. La France ignore ainsi une fois de plus ses engagements européens.



Le 12 octobre 2011, j'ai participé en tant que Vice-président de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai aux Open Days du Comité des Régions. Je suis ainsi intervenu dans l'atelier consacré à la réforme du règlement sur les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT). L'Eurométropole est en effet l'un des premiers GECT créé depuis le développement de cet instrument en 2006. Son objectif principal est la promotion de la coopération transfrontalière.

Cette conférence était animée par Michel DELEBARRE, Président de la Commission pour la Cohésion Territoriale du Comité des Régions, en présence de Johannes HAHN, Commissaire européen à la Politique Régionale, Mercedes BRESSO, Présidente du Comité des Régions, Joaquim ZELLER et Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMIDT, eurodéputés.

Durant les débats, nous avons convenus que cette réforme était la bienvenue, notamment pour apporter une sécurité juridique aux actions entreprises par ces groupements. J'ai présenté quatre propositions pour assurer le développement et une meilleure visibilité aux GECT. Celle-ci peut être promue en les inscrivant dans une approche intégrée d'exécution des politiques de l'UE. Il faut en effet concevoir ces groupements comme des instruments permettant de mettre en place des projets européens transfrontaliers. Ensuite, j'ai insisté sur la nécessité de développer le potentiel que représente la plateforme des GECT et de constituer une TASK FORCE interinstitutionnelle pour promouvoir cet outil de coopération territoriale à l'échelle européenne. Pour garantir la visibilité des GECT auprès des citoyens, il faut également favoriser des événements culturels autour des régions européennes de coopération transfrontalière.

Pour que cette visibilité se concrétise par des projets améliorant la vie quotidienne des citoyens transfrontalier, il faudra lors des prochaines négociations sur le règlement relatif à l'utilisation des fonds européens pour 2014-2020 faire une place aux GECT dans le cadre des 3,48% du budget de la politique de cohésion (soit 11,7 milliards) prévus pour la coopération territoriale. La solution pourrait ainsi passer par l'affectation aux Eurorégions d'un pourcentage minimum de l'enveloppe nationale de fonds structurels remise à chaque Etat.



Blog de Gilles Pargneaux
www.gillespargneaux.typepad.fr

Retrouvez votre député
sur Facebook et Twitter :



Site de la DSF
www.deputes-socialistes.eu



Site du S&D
www.socialistsanddemocrats.eu

UNE ÉQUIPE EUROPÉENNE À VOTRE SERVICE :

Perrine Andrzejewski
perrine.andrzejewski@europarl.europa.eu

☎ 00 32 2 283 74 40

Emmanuel Matz
emmanuel.matz@europarl.europa.eu

☎ 00 32 2 284 74 40

Hakim Lattef
abdelhakim.lattef@europarl.europa.eu

☎ 00 33 6 03 42 07 06



GILLES PARGNEAUX - PARLEMENT EUROPÉEN
BÂT. ALTIERO SPINELLI - 146217
60, RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES
☎ 00 32 2 284 54 40 - FAX : 00 32 2 284 94 40
gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

Permanence locale : 2 rue Watteau 59000 Lille ☎ 00 33 3 20 44 17 82

TRAIT D'UNION - LA LETTRE D'INFORMATION
DE GILLES PARGNEAUX, DÉPUTÉ EUROPÉEN :

Directeur de la publication : Gilles Pargneaux

Comité de rédaction : Perrine Andrzejewski,
Emmanuel Matz, Hakim Lattef,
Lucas Deroo et Gilles Pargneaux

Crédits Photos : Délégation Française Socialiste
au Parlement européen

TRAIT D'UNION N°5
LA LETTRE D'INFORMATION DE GILLES PARGNEAUX, DÉPUTÉ EUROPÉEN JAN 2012